

Mairie

23460 SAINT PIERRE BELLEVUE ☎ 05.55.64.95.31

Saint Pierre Bellevue, le 23 septembre 2024.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson, Calvet et Coudert, Messieurs Binette, Bredier, Foucault et Nourrisseau étaient présents.

Excusé : Monsieur Dubois (procuration à M. Bredier).

Absent : M. Polla.

Secrétaire de séance : Mme Calvet.

⇒ **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 30 mai 2024, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ **Nettoyage des locaux de la boulangerie du Compeix**

Les locaux de la boulangerie nécessitent un nettoyage approfondi. Un devis a été demandé à l'entreprise Fasciaux, d'un montant de 1 360,80 € TTC. Il a été convenu de confier l'entretien régulier à notre agent dans un premier temps et de faire intervenir cette entreprise plus tard si besoin.

⇒ **Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement**

La nomenclature comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sans modifier le montant global des sections. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

⇒ **Acquisition d'un défibrillateur pour la salle polyvalente du Compeix**

La commission de sécurité a contrôlé la salle polyvalente cet été et a rappelé l'obligation de mettre en place un défibrillateur. Plusieurs devis sont présentés, celui de la Sarl Sauvie a été retenu à l'unanimité (location défibrillateur automatique connecté à 70,80 € TTC par mois).

⇒ **Plans et informatisation des cimetières**

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Actium pour la fourniture de plans des trois cimetières de la commune, la mise en place à l'entrée de chaque cimetière d'un plan imprimé sur une plaque d'aluminium ainsi que la numérisation des actes de concession et des photos aériennes prises. Le montant du devis s'élève à 5 300,00 € HT. Le fonds de concours de 5 000 € sera demandé à la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

⇒ **Electricité terrain aménagé du Compeix**

Les employés communaux ont réalisé des tranchées dans le terrain aménagé du Compeix pour l'alimenter en eau et ont posé des gaines électriques en même temps. Deux devis sont présentés aux élus pour la pose de trois coffrets électriques et le passage de câbles :

Hache électricité générale	10 977,55 € HT
Sarlu AP Elec	7 623,86 € HT

Le devis de AP Elec est retenu à l'unanimité.

⇒ **Plancher béton logement au-dessus de la salle du Conseil**

Les travaux de rénovation de la salle du Conseil vont commencer fin octobre. Les planchers de l'appartement situé au-dessus sont en bois et les pièces sont à réagencer. Il serait préférable de faire un plancher béton en même temps que les travaux de rénovation de la salle de réunion. Deux devis sont présentés :

- Sas Penot 10 895,00 € HT
- EI Carrer Jérémy 15 493,38 € HT

La proposition de la Sas Penot est retenue à l'unanimité.

⇒ **Accord de principe pour implantation antenne téléphonique parcelle D50**

Le département de la Creuse et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest ont obtenu l'implantation sur notre commune d'une antenne de téléphonie mobile pour pallier le manque de réseau au Compeix. Bouygues Telecom est désigné pour construire cette antenne pour le compte de l'ensemble des opérateurs. Parmi les parcelles communales, c'est la parcelle D 50 sur la route du cimetière du Compeix qui a été retenue par les membres du Conseil municipal. Un drone est passé dans l'été, l'antenne mesurera entre 34 et 38 mètres de hauteur et couvrira un rayon de trois kilomètres. L'entreprise Circet demande un accord de principe sur le choix de la parcelle par les élus pour avancer sur le dossier. Le Maire indique que la famille Dumont a adressé un courriel aux élus pour expliquer leur opposition à l'endroit de l'implantation, pas à l'implantation en elle-même. M. Nourrisseau va demander à la Communauté de communes et à Circet de recevoir M. et Mme Dumont pour répondre à leurs questions. Un accord de principe pour l'implantation de l'antenne sur la parcelle D50 est donné à l'unanimité moins une voix (M. Dubois contre).

⇒ **Délibération de principe mode de participation à la Prévoyance et montant de la participation versée aux agents**

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité décident d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue entre le Centre de gestion de la Creuse et Relyens/MNT au 1^{er} janvier 2025, et de verser une participation financière de 25 euros bruts par agent et par mois.

⇒ **Projet de mise en place des lignes directrices de gestion (LDG)**

Les Lignes Directrices de Gestion précisent les orientations générales de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines, notamment la mobilité, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels. Ce document sera proposé pour avis au Comité social territorial.

⇒ **Transfert de la compétence eau**

Le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026, la commune doit transférer la compétence de l'eau à la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest ou à un syndicat d'eau. Il a rencontré trois syndicats : le SIAEP Saint Sulpice les Champs-Vallière, le SIE de l'Ardour et le SIAEP des Monards. Ce dernier lui semble le mieux convenir et présenterait des avantages en termes de tarifs (en 2024, les tarifs appliqués étaient de 95€ l'abonnement et 1,67€/m³), et du nombre d'adhérents. La commune de Jabreilles les Bordes a pris une délibération pour adhérer au syndicat des Monards à compter du 1^{er} septembre 2025. Le syndicat des Monards a deux fontainiers et du matériel, il se charge de l'entretien courant et conclut des marchés publics pour les gros travaux. Le 16/09/24, M. Nourrisseau a rencontré en mairie l'agence de l'eau, Impact conseil (chargé de réaliser le schéma directeur) et Mme Rougeron du Conseil départemental. L'absence de compteurs individuels ne permet pas de connaître les consommations et le cabinet d'études Impact Conseil a besoin de ces données pour terminer le schéma

directeur. Les membres du Conseil décident à l'unanimité de transférer l'exercice de la compétence de l'eau au SIAEP des Monards, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

⇒ **Dissolution de la convention d'entente communale pour la réalisation des contrôles d'assainissements non collectifs et soldes des comptes**

Le 1^{er} janvier 2017, la commune de Bourgneuf a créé un budget annexe SPANC pour la réalisation des prestations de contrôle des assainissements non collectifs, suite à la dissolution du SIVOM. Une convention d'entente communale avait été signée par 17 communes dont Saint Pierre Bellevue. Bourgneuf avait réalisé une avance de trésorerie. Cette compétence est exercée actuellement par EVOLIS 23. Il convient aujourd'hui d'apurer la situation financière de ce SPANC d'entente et de solder la situation. Après concertation, le déficit de 13 431,66 € a été réparti entre les communes, Saint Pierre Bellevue devant participer à hauteur de 451,11 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

⇒ **Proposition d'achat des parcelles A24, A25 et A44 à Gioux**

M et Mme Foucault proposent de se porter acquéreurs des parcelles cadastrées section A numéros 24, 25 et 44 (superficie totale de 3300 m²) appartenant à la section de Gioux, situées après le lavoir, pour un montant de mille euros. La vente ne pourra être réalisée qu'une fois l'enregistrement notarié de la communalisation de ces biens de section. Monsieur Foucault ne prend pas part au vote. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

⇒ **Offres d'achat pour la parcelle AB 210 lotissement du Compeix**

Deux offres d'achat pour la parcelle AB 210 située dans le lotissement du Compeix ont été reçues en mairie : un courriel de Monsieur Velleine Jonathan et un courrier de M. Vany Jérôme. Cette parcelle est vendue viabilisée au prix de 5€ le mètre carré. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité moins une voix (Mme Coudert en faveur de l'offre de M. Velleine) la vente de la parcelle AB 210 à M. Vany.

⇒ **Chèque de rentrée scolaire**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette année le chèque de rentrée scolaire d'un montant de 60 euros pour tous les adolescents de plus de 12 ans qui résident sur la commune et qui poursuivent des études. Il sera demandé aux parents de venir inscrire leurs enfants en mairie et déposer un certificat de scolarité.

⇒ **Préparation des fêtes de Noël**

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 21 décembre à 15h à la salle polyvalente du Compeix, il y aura un spectacle de magie suivi du passage du Père Noël et d'un goûter. Le colis des Aînés sera confectionné cette année par Centre Frais, Mme Coudert se charge de demander des propositions. La commission loisirs, culture et associations se réunira le 1^{er} octobre. La commune de Vidallat a demandé à M. Nourrisseau s'il était possible de mutualiser le spectacle au Compeix et qu'ensuite la distribution des cadeaux/goûter se fasse dans les communes respectives. Cette idée n'a pas emporté l'adhésion des élus.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Nourrisseau fait part aux membres du Conseil d'un courrier de M. Généton qui propose depuis 1972 d'échanger les parcelles C 109 (monument de Peumiot) et D 54 (10a 60ca) contre les parcelles D65 et D66 plantées à tort par M. Généton (51a 30ca). M. Nourrisseau le contactera pour lui demander une autre proposition d'échange et une estimation de la valeur des terrains.

- Une demande d'achat a été reçue en mairie pour la parcelle 488 à Gioux. Il faut se rendre sur place pour voir où se situe précisément le canal d'adduction d'eau. Ce point sera étudié lors de la prochaine réunion.
- Un courrier a été adressé à M. Bredier Pascal lui demandant de retirer les affaires qu'il a entreposées sans autorisation dans la partie haute de la maison communale en face de l'auberge du Compeix.
- Mme Puygrenier a adressé un mail en mairie pour informer les élus des dégâts de sanglier subis par plusieurs propriétaires à Pramy et demander comment se faire dédommager des travaux de remise en état réalisés, comme cela existe pour les agriculteurs. M. Nourrisseau, président de l'Acca de Saint Pierre Bellevue explique que ces terrains, situés dans le village, ne sont pas dans le domaine chassable. Une indemnisation est difficile car les sangliers sont des animaux sauvages qui n'appartiennent à personne. Un effaroucheur a été prêté à M. Colin. Les chasseurs iront en priorité à Pramy.
- M. Leroy a quitté ses fonctions d'agent technique le 15 août dernier (démission). Il a demandé à pouvoir revenir, une offre de poste a été publiée et sa candidature retenue, sur un temps de travail identique, après avis pris auprès de M. Foucault et M. Binette. M. Nourrisseau explique qu'un CDD d'un an a été signé car avec le transfert de la compétence eau il y aura beaucoup moins de travail, et pour travailler avec des entreprises il faut anticiper. M. Leroy connaît et habite la commune. Une deuxième réunion sera organisée avec les agents techniques pour définir les tâches à effectuer.
- M. Foucault propose d'acheter une petite tondeuse.
- M. Foucault indique que le pignon de l'auberge a une fissure.
- M. Bredier indique que des demandes de subventions DETR pourraient être déposées pour de la voirie et de l'éclairage en LED notamment.
- Lors du remplacement de la chaudière de la mairie début septembre, M. Velleine a malencontreusement percé à deux endroits le carrelage du bureau du secrétariat. Il a essayé de cacher les impacts avec un scellement chimique qui n'a pas séché. M. Binette demande que Maix'entreprise change les deux carreaux endommagés.
- M. Binette indique qu'une campagne de point à temps sera réalisée dans les prochaines semaines sur l'ensemble de la commune.
- M. Bredier demande que Enedis soit relancé pour la mise en place du compteur à proximité du terrain aménagé.
- Mme Coudert rappelle que le tilleul devant l'église du Compeix est creux et que M. Chenevière s'inquiète. M. Nourrisseau indique qu'il n'y a pas de risque et qu'il est difficile à abattre. Des devis seront demandés. Il est prévu de demander conseil à M. Vany.
- La peinture pour la porte de l'église du Compeix a été commandée et sera appliquée par les agents techniques.
- Mme Coudert indique que le goudron sur la place de l'église du Compeix est endommagé et demande si une table de jardin peut être installée à proximité de l'église.
- Mme Brusson demande à qui appartient l'arbre tombé en travers du chemin communal dans le bourg de Saint Pierre Bellevue et sur la clôture du voisin. La famille Cagnard a pris contact avec des entreprises pour son évacuation.
- Mme Brusson aimerait qu'une information soit donnée aux administrés concernant la fermeture du réseau cuivre en 2028.
- Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 08 octobre sur inscription. L'ancienne décharge sera ouverte en journée à partir du 1^{er} octobre.

- Mme Calvet rappelle que l'association Lou Chami la Peira cherche un repreneur. Un devis pour la réfection de la toiture du Puy Lautard sera obtenu la semaine prochaine.

Fin de la réunion à 20h40.